

Epoux ou Père
Prénoms Christopher, Pierre, Phishan
Nom RICHÉ
né le 11 mai 1985
à 18 heures 15

à Saint Jean des Fossés (95)
Fils de Didier, Yves, Michel
RICHÉ et de Françoise, Paulette, Chishan
PECQUEUX

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 240

le 28 juin 2019

Mentions marginales :

L'officier de l'état civil
Sceau

Mariage célébré à

le

Il a été déclaré :

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales :

Epouse ou Mère
Prénoms Céline
Nom TALAMONI
née le 22 juin 1988
à 11 heures 27

à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne)
fille de Jean-Louis TALAMONI
et de Christine, Simone, Armandine
Touilloux,

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 374

le 10 juillet 2019

Mentions marginales :



à heures

(1) Écrire selon le cas : «Epoux ou Père» ou «Epouse ou Mère» (2) En cas de double nom de famille, ajouter «(1re partie : ... 2nde partie : ...)». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas établissant l'indication du nom par : «primo déclaratio conjointe en date du...». (3) Écrire selon le cas : «Né(e) à...» ou «Née(e)». (4) Écrire selon le cas : «Fils de» ou «Fille de». (5) Prénom et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'écusson de mariage et constituant l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : «qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage» ou «qu'au contrat de mariage a été signé le..... par M. notaire à.....».

(1) Prénoms

Nom

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms

Nom

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le »

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait,

1^{er}. ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 542

Le 26 juin 2019 à 07 heures 55

est né(e)⁽²⁾ Roxane RICHÉ.

suivant déclaration conjointe du 26 juin 2019

du sexe Féminin à

Quincy-Sous-Stuart
(Essonne)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 26 juin 2019
en cette mairie
par son père

Délivré conforme aux registres, le 27 juin 2019

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1re partie : ..., 2nde partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pas été renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le ... à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « Par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait;

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé (e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».